

## LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES MIGRANTS SUBSAHARIENS ÂGÉS RÉSIDENTS DANS LES FOYERS ADOMA

[Mouhamadou Yall](#)

ERES | « Vie sociale »

2016/4 n° 16 | pages 145 à 159

ISSN 0042-5605

ISBN 9782749253350

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2016-4-page-145.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# **L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES IMMIGRÉES**

---

# La problématique de l'accompagnement social des migrants subsahariens âgés résidents dans les foyers Adoma

Mouhamadou Yall

**A**RRIVÉS en France par vagues successives depuis les années 1960, les migrants subsahariens originaires de la moyenne vallée du fleuve Sénégal<sup>1</sup> sont restés durant des décennies dans les foyers de travailleurs. Confrontés à la maladie, à l'isolement et à la précarité, ils n'ont pas anticipé leurs vieux jours en France et se retrouvent par conséquent en difficulté avec l'administration et les bailleurs sociaux. Malgré plusieurs décennies de présence sur le territoire français, la plupart de ces vieux migrants subsahariens ne sont pas intégrés ou assimilés à la société d'accueil et n'arrivent pas à retourner définitivement à leurs pays d'origine. Venus vendre leur force de travail durant les Trente Glorieuses pour participer à la reconstruction de la France, mais aussi fuyant la misère due à la grande sécheresse des années 1970 dans le Sahel, ils ont vécu leur temps de gloire et ont pu subvenir aux besoins de leurs familles pendant des décennies – et certains continuent encore de partager leurs maigres revenus de retraités avec leurs familles restées au pays. Aujourd'hui, ils affrontent un double dilemme : faut-il rester

---

Mouhamadou Yall, philosophe de formation, ancien journaliste, diplômé d'un master 2 au CNAM en 2015, s'est spécialisé en sociologie et a travaillé avec plusieurs ONG de développement en Mauritanie. Il travaille depuis 2011 à la société Adoma.

1. La moyenne vallée du fleuve Sénégal est une vaste zone géographique qui couvre une partie de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali, dont sont originaires la plupart des subsahariens résidant en France. Les ethnies soninkés et peulhs sont à cheval de part et d'autre du fleuve Sénégal. C'est la principale zone d'émigration vers la France.

là où ils vivent encore durant toutes ces décennies ou faut-il repartir au pays de leurs ancêtres pour y finir leurs vieux jours ? Pour rester, il faut s'intégrer, connaître les rouages de l'administration, avoir un logement décent, et être correctement accompagné. L'accompagnement social correspondant à leur situation n'est pas facile à mettre en place. Cependant, des actions de médiation sociale sont faites pour leur permettre d'être à jour avec l'administration. Pour comprendre la problématique de l'accompagnement social des vieux migrants originaires de la moyenne vallée du Sénégal résidents dans les foyers Adoma de la région parisienne, plusieurs faits doivent être élucidés. La forte présence d'hommes célibataires et âgés dans les foyers est expliquée en partie par le non-recours au regroupement familial durant les années passées. Le non-recours à ce droit est justifié par plusieurs raisons socio-anthropologiques, économiques et administratives : faire venir sa famille en France suppose des sacrifices énormes et beaucoup de migrants redoutent la perte de « contrôle » sur leur épouse ou de leur autorité parentale sur leurs enfants. Un choc culturel et culturel a souvent lieu après un regroupement familial et l'installation définitive en France. La précarité des immigrés, le taux élevé d'analphabétisme chez eux, leurs faibles revenus et la complexité des procédures administratives ont découragé les candidats au regroupement familial durant les premières années de leur arrivée en France.

Tous ces facteurs conjugués handicapent aujourd'hui les migrants âgés, souvent perdus dans les paperasses administratives. « La France est un pays de papiers ! » se plaignent-ils. Une situation qui complique également la tâche des intervenants sociaux censés les accompagner<sup>2</sup>.

## LE PARADOXE DE LA VIE DANS LES FOYERS

Le Foyer de travailleurs migrants (FTM) est un lieu bien connu des subsahariens présents en France, notamment dans la région parisienne où ils sont plus nombreux. Dans le passé, le foyer était considéré comme un habitat naturel du travailleur migrant, un lieu de vie permanent pour certains ou un passage obligé pour celui qui veut faire des économies et aider ceux qui sont restés en Afrique. Désormais, y rester

2. « L'accompagnement social vise à aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion, et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement de part et d'autre. Inclus dans l'ISAP (Intervention sociale d'aide à la personne), l'accompagnement social ne peut donc être fondé que sur une démarche volontaire. Il repose sur la liberté de chacun et sur la capacité d'engagement réciproque. Cette démarche orientée vers le "faire ensemble" est attentive aux processus, au cheminement des personnes, à leurs parcours », Brigitte Bouquet et Christine Garcette, citées par Cristina de Robertis, « L'accompagnement : une fonction du travail social », *La Revue française de travail social*, 2005 (<http://www.travail-social.com/L-accompagnement-une-fonction-du>).

est considéré comme un échec social en France, surtout pour les personnes âgées. Ceux qui y habitent depuis des décennies ont toujours une vision d'économie et de sacrifice pour les autres restés au pays. Ils doivent gérer leur parcours ici d'une manière complexe et en même temps continuer à être père et époux à distance.

La vie dans les foyers est bien organisée et les traditions villageoises sont en général observées, notamment entre les vieux et les jeunes primo-arrivants, qui sont souvent leurs propres fils ou leurs neveux. Les foyers sont le vrai lieu de vie où les solidarités entre générations perdurent. Certains foyers de travailleurs migrants sont devenus le symbole de l'implantation africaine en France et de populations étrangères qui ne s'intègrent pas rapidement dans la société française.

Ils n'étaient là que pour travailler et repartir à la fin de leur parcours professionnel par la retraite ou la mort. Mais ça n'a pas été le cas : ils ont « vieilli dans les murs » et ne sont jamais partis. Les foyers deviennent ainsi des îlots isolés dans la société française. Les résidents âgés sont à côté des services de la ville sans en bénéficier totalement par ignorance ou non-recours à leurs droits. Ils sont surtout isolés des populations autochtones qui se méfient d'eux par préjugé. Les uns se tiennent loin des autres pour incompatibilité de mode de vie et de culture. Un dilemme insoluble qui pousse Choukri Hmed à écrire : « Une majorité de résidents vieillissants connaissent ce que l'on a proposé de nommer un processus de "double désaffiliation", qui les tient durablement éloignés à la fois de la société d'origine et de la société d'accueil<sup>3</sup>. »

## ■ VIEUX ET RESPECTABLES

Le vieillissement de la population immigrée dans les foyers touche largement les subsahariens, notamment à Paris et dans sa banlieue qui concentrent presque 60 % des immigrés en France. La vieillesse est un statut honorable dans les sociétés traditionnelles africaines. En Afrique, les vieux bénéficient de beaucoup de considération et de respect en raison de leur expérience de la vie. « Le statut privilégié de la vieillesse fait partie des valeurs fondatrices des sociétés africaines, il en va bien autrement des sociétés modernes contemporaines où la vieillesse représente une période de déclin physique, psychique et mental. Elle est même considérée, dans le vocabulaire de l'assurance sociale, comme un "risque" de l'existence, au même titre que la maladie ou le chômage [...]<sup>4</sup>. » Dans la cosmogonie africaine, la vieillesse est

3. Choukri Hmed, *Retraite et société* n° 47, janvier 2006 (<https://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/1669>).

4. Jacques Barou, *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 140.

« l'âge où s'intensifie la vie de l'esprit ; mais aussi le pouvoir spirituel et magique. En vertu de ce pouvoir, les vieux qui forment la chaîne entre les vivants et les morts ne sont pas seulement respectés, ils sont également craints<sup>5</sup> ».

Amadou Hampaté Bâ<sup>6</sup> disait : « Un vieillard qui meurt en Afrique, c'est comme une bibliothèque qui brûle. »

Ce privilège des personnes âgées est le plus souvent très respecté dans les foyers de travailleurs migrants d'Adoma. Les jeunes qui viennent d'arriver cohabitent avec les vieux et perpétuent cette relation de respect intergénérationnel qu'ils ont apprise en Afrique. Il arrive que ce respect des anciens dans les foyers freine l'accompagnement social que les bailleurs ou les associations mettent en œuvre pour aider ceux qui sont en perte d'autonomie. En général, dans les unités de vie des foyers, dès qu'une personne âgée se retrouve dans une situation de perte d'autonomie, ses proches, notamment les neveux, parfois les fils ou les membres de son village, se mettent à son service, mais jusqu'à une certaine limite seulement. Car souvent, les jeunes gens qui aident les vieux ont aussi des activités et des obligations et doivent aller travailler par exemple. Les personnes trop malades et dépendantes sont en général renvoyées en Afrique ou dans des familles africaines qui de plus en plus s'installent durablement en France. En réalité, très peu de migrants âgés subsahariens font appel à l'aide à domicile.

Le non-recours à ce droit et aux autres droits<sup>7</sup> pourtant accessibles est fréquemment dû à l'orgueil, à l'estime de soi, aux barrières culturelles qui dictent la modestie, l'humilité, et surtout au fait que ces personnes ne se rendent pas compte qu'elles vieillissent. Elles sont dans le déni de réalité sans le savoir pour la plupart d'entre elles.

## ■ | QUELQUES PARCOURS DE VIE DE VIEUX MIGRANTS

Les parcours des vieux migrants en France sont riches en enseignements. Chaque vie est singulière et chaque parcours est atypique. En plus de la sagesse qu'ils incarnent, même s'il y a quelques exceptions, ils montrent l'exemple à suivre pour éviter les pièges de la vie. Sur les chemins de l'exil, les vieux ont beaucoup à dire, ils sont témoins du temps.

5. *Ibid.*, p. 141.

6. Anthropologue et historien malien (1901-1991).

7. Par définition, « le non-recours renvoie à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre. Trois types de non-recours peuvent être distingués : la non-connaissance, lorsque l'offre n'est pas connue ; la non-demande, quand elle est connue mais pas demandée ; la non-réception, lorsqu'elle est connue, demandée mais pas obtenue. » (Philippe Warin, « Le non-recours aux droits », *Sociologies* (<http://sociologies.revues.org/4103>) 2012).

Durant les entretiens, les personnes interrogées trouvent un grand plaisir à raconter leur parcours de l'Afrique à la France. Des souvenirs qui réveillent parfois en eux la joie, la tristesse, la fierté, ou un sentiment d'échec pour certains, par exemple qui n'ont pas construit des villas au pays. Mais pour la majorité des personnes rencontrées, l'exil en France est une réussite. Tous diront que leur sacrifice pour venir travailler et vivre en France a été bénéfique, et que le fait de vivre loin des siens, de sa culture, de ses connaissances et de sa famille a servi à quelque chose d'utile. Certains verront le côté positif, d'autres le côté négatif, comme dans chaque vie disent-ils. Il y a des hauts et des bas. Ils ont tous contribué à l'essor économique de leur pays et à celui de la France.

Les vieux migrants des foyers Adoma situés en département de Seine-Saint-Denis ont relaté en partie leurs parcours. La tâche n'est pas facile, car certains n'aiment pas parler de leur vie privée. Il a fallu plusieurs explications pour leur faire comprendre que ce n'est pas pour étaler leurs vies dans un livre et que l'anonymat complet sera garanti. À travers ces parcours, il ressort aussi que la relation qu'ils ont avec l'administration est souvent compliquée.

## II Parcours de Samba<sup>8</sup>

Samba est arrivé en France en 1971, venant du Sénégal, il n'avait que 15 ans selon lui ; il a pris le bateau et est passé par l'Espagne. Il a rejoint ensuite un cousin installé à Caen. Il a travaillé d'abord dans la restauration et le bâtiment, puis est rentré au pays pour fonder une famille. Il a des enfants, et rentre tous les deux ans pour les voir. Samba est quelqu'un de très sympathique qui aime discuter et parler de sa vie. J'en ai profité pour lui poser des questions sur son parcours et ses conditions de retraité en France : « Je suis bien en France, je suis bien au foyer ici, car j'ai beaucoup d'amis, je ne veux pas rentrer au pays, j'ai pourtant construit une villa au bord de la mer à Dakar, mais je n'ai pas d'amis et de copains là-bas, je m'ennuie là-bas. » L'assistante sociale me dit qu'il est très malade et qu'il lui arrive de perdre connaissance et de tomber. Il est suivi de près par son médecin.

## II Parcours de Demba

Âgé de 82 ans, il est arrivé en France en 1963. Reparti en 1965 à la suite du décès de sa mère, il est revenu en 1969 et, depuis cette date, réside dans le même foyer. Originaire du Sénégal oriental, il a fait le voyage de son village jusqu'à Dakar où il a pris un bateau pour venir en France. À l'époque il n'y avait pas de visa pour venir en France.

8. Les noms (Samba, Demba, Yero, Pâthé) ont été changés pour préserver l'anonymat.

« Je suis venu ici parce qu'il fallait soutenir ma famille, j'ai construit un grand bâtiment avec 24 chambres et 2 grands salons », dit-il, fier de sa réalisation. « J'ai travaillé dans la manutention dans les usines, les magasins, j'étais très fort à l'époque, et il y avait beaucoup d'heures supplémentaires, je gagnais beaucoup d'argent, je partais en vacances et je ramenais beaucoup de cadeaux et d'argent en Afrique, j'avais amené ma famille ici, j'ai amené ma jeune épouse ici, on a eu une fille, mais elle a commencé à me faire des problèmes alors je l'ai ramenée au pays. » Actuellement malade, il se déplace difficilement et se fait aider par son fils qui est en France depuis onze ans mais toujours en situation irrégulière, dit-il. « La maladie, je l'ai attrapée en Afrique, et il est impossible de se soigner là-bas, je suis venu ici pour me soigner, j'ai des rendez-vous réguliers à l'hôpital. Je ne connais pas mes droits, je n'ai pas d'assistante sociale pour m'aider, je ne suis pas informé. J'ai une dette que je n'ai pas fini de régler et maintenant je dois faire des va-et-vient pour les papiers et pour les soins. À chaque fois que j'ai un rendez-vous long, je repars en Afrique. » Demba est opéré et ne peut pas descendre les escaliers : « Je ne peux pas sortir, j'ai froid, je sors seulement pour aller à la banque pour envoyer de l'argent, j'ai mal aux pieds. »

## II Parcours de Yero

152

Âgé de 74 ans, il est arrivé en France en 1972 pour, dit-il, suivre les jeunes de sa génération déjà partis et pour pouvoir à son retour acheter des vaches. D'origine sénégalaise, son voyage a commencé par le train Dakar-Niger, il est passé par le Mali, le Burkina Faso, le Niger, l'Algérie et il a pris l'avion pour atterrir en Italie d'où il a gagné la France par voiture. Il a travaillé dans plusieurs villes françaises comme Lille et Roubaix avant de venir s'installer dans la région parisienne. « Je travaillais dans la manutention pour plusieurs sociétés à Roubaix, j'ai travaillé dans la robinetterie, la fonderie pendant trois ans et je suis tombé malade, pendant un an j'avais le repos ; et puis je suis revenu à Paris en 1974 pour travailler à Renault jusqu'en 2000, je faisais la tôlerie, travail à la chaîne et tout. J'ai fait la préretraite en 1999 et puis ma retraite en 2006. Mon problème maintenant, c'est la carte de séjour, j'ai changé trois fois, il faut rester neuf mois. Notre principal problème c'est ça. J'ai aussi mal partout, je fais des traitements pour la tension, mais les soins c'est facile ici ; je ne connais pas mes droits, je n'ai pas d'assistante sociale et je n'ai pas d'avocat, et si je reste loin d'ici je perds tout, je dois faire des va-et-vient entre la France et l'Afrique. Et puis ici je ne peux rien faire, je n'ai pas d'activité, je ne peux pas vendre. Et je n'ai pas de famille, je n'ai jamais voulu amener ma famille en France. »

## II Parcours de Pâthé

Âgé de 62 ans, il raconte son parcours : « ... Quand j'ai décidé d'aller en France, c'était en 1972. Je suis passé par le Mali en train. De Bamako au Burkina Faso par voiture, Ouagadougou, le Niger puis le Sahara, Tamanrasset, Algérie, Tunis par voiture, j'ai fait deux semaines à Tunis j'avais 60 000 F. On a pris l'avion pour la Bulgarie, je fus emprisonné pendant une semaine en Bulgarie, on nous expulsa ensuite vers la Tunisie, notre point de départ, mon argent était fini ; des amis d'ici m'ont envoyé de l'argent, je repris la route pour Palerme, puis Rome. À Rome, il y avait des trafiquants qui nous ont conduits à Paris, on paya et on arriva à Paris le 23 mai... Mais avant de venir ici j'ai fait l'école, j'étais élève jusqu'à l'année 1968, après l'échec scolaire en 1969 aux examens à Dakar, je suis retourné au village et j'ai commencé à travailler comme entrepreneur. Notre famille était en difficulté, alors mon oncle a vendu sa maison pour payer mon voyage vers la France. Ici en France, j'ai travaillé dans le recyclage des déchets, l'électricité et puis comme agent hospitalier pendant trente-neuf ans. J'ai eu un accident de travail. Mon dos était fracturé à cause du transport des malades que je faisais dans les hôpitaux. Je suis resté deux mois sans travailler. J'ai atteint l'objectif que je cherchais ici, j'ai amené l'oncle qui avait vendu sa maison à la Mecque, j'ai construit à Dakar, j'ai acheté des terrains, je remercie Dieu. Actuellement mes plus grandes difficultés, c'est avec l'administration, la CNAV. J'ai fait une erreur de ne pas avoir demandé la nationalité française, je suis actuellement là pour régler le problème de la carte de séjour, dès que je l'obtiens je rentre au pays. Je n'ai jamais voulu rester longtemps ici après la retraite et c'est pour cela que je n'ai pas amené ma femme ici. La France, ce n'est pas bon pour nos femmes, car les Africaines perdent la tête dès qu'elles viennent ici. Si on rentre, on recommence une nouvelle vie avec les enfants et les épouses, car on ne les connaît pas, mais on se réadapte. Quand j'étais arrivé en France, à l'époque je n'avais pas de problème de papiers, mais maintenant c'est difficile pour tout le monde d'avoir les papiers. Je conseille aux jeunes de rester au pays et de cultiver la terre, la France n'est plus intéressante, l'immigration pour l'argent c'est fini. Actuellement, je m'ennuie trop ici, je n'ai pas l'habitude de rester sans rien faire et puis la France déteste les Noirs, maintenant je veux rentrer. »

Ces quelques parcours de vie résument l'état général de ces migrants âgés dans les foyers d'Adoma et les difficultés rencontrées en France et en Afrique. Cependant, une nouvelle loi est entrée en vigueur depuis janvier 2016<sup>9</sup>. Il faut être âgé de plus de 65 ans et vivre

9. Le décret du 6 octobre 2015 met en place une aide destinée à faciliter le séjour de longue durée dans leur pays d'origine des immigrés retraités résidant en Foyer de travailleurs migrants (FTM) et résidence sociale, tout en préservant leurs droits aux prestations en France. L'Aide à la retraite familiale et sociale (ARFS) des anciens migrants dans leurs pays d'origine est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

seul dans un foyer de travailleurs migrants ou une résidence sociale pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle aide appelée ARFS.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL<sup>10</sup> DES VIEUX MIGRANTS : UN CASSE-TÊTE POUR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Les vieux migrants qui logent dans les foyers, avons-nous dit, rencontrent des difficultés de plusieurs ordres avec l'administration française et les bailleurs sociaux. Ne connaissant pas leurs droits en général, ils n'y recourent qu'au dernier moment sur recommandation des travailleurs du social. Ceux qui font des va-et-vient entre la France et l'Afrique ne sont pas faciles à accompagner car leurs absences souvent longues créent une rupture entre eux et l'administration. Les travailleurs du social doivent toujours recommencer à zéro des procédures déjà entamées et parfois compliquées. Certaines associations interviennent dans certains foyers et essaient de les aider dans leurs démarches administratives. Il est vrai que les usagers doivent aller vers leurs droits mais s'ils n'y vont pas (c'est le cas de la plupart de ces migrants âgés), leurs droits « doivent venir » vers eux, d'où cette politique gérontologique mise en œuvre par certains bailleurs comme Adoma.

Normalement, les bailleurs sociaux n'ont pas vocation à accompagner socialement les résidents, qui sont des habitants de la ville et qui doivent s'intégrer dans la société et aller eux-mêmes vers les services comme tous les citoyens. Ce qui est vrai jusqu'à un certain niveau, mais en cas de problème de vie ou de mort, par humanisme et par respect de la loi, les bailleurs sociaux prennent leurs responsabilités.

Si des associations se sont engagées pour faire des médiations sociales entre les vieux migrants et les institutions, les problèmes qu'elles rencontrent dépassent de loin le cadre strict de la médiation sociale telle qu'elle est faite actuellement par les intervenants sociaux. En outre, les migrants âgés ont fait part de leur désintérêt d'aller voir les assistantes sociales. Ils n'aiment pas se plaindre ou dévoiler leur vie auprès des travailleurs du social. Ceux qui sont motivés à le faire sont peu nombreux. Ils ne vont vers les travailleurs sociaux que par nécessité ou contrainte. « Je n'ai pas d'assistante sociale », ont-ils répondu dans leur globalité à la question du guide d'entretien que nous avons élaboré.

---

10. La médiation sociale est ponctuelle et contextuelle, alors que l'accompagnement social est un processus solidaire continu qui est indispensable pour ces vieux migrants isolés, malades et mal logés.

S'ils ne veulent pas d'assistante sociale, c'est qu'ils préfèrent que leur problème soit résolu sans intermédiaire. L'assistantat pour eux est une dévalorisation, et comme ils sont pour la plupart dans le déni de vieillesse, il leur arrive de garder le secret sur leurs difficultés. Ce n'est qu'en cas de complication qu'ils acceptent enfin de se faire aider par une assistante sociale ou une tierce personne.

Les droits que ces migrants âgés peuvent recouvrer sont de plusieurs ordres : droit à la retraite, droit à la santé, droit aux minima sociaux (les allocations ASPA, APL, RSA, AAH, ARFS, etc.)<sup>11</sup>, droit au logement, droit de regroupement familial, droit à la naturalisation, droit à la participation à la vie active, à la collectivité, etc. Les causes de non-recours<sup>12</sup> à ces droits sont généralement liées à la non-connaissance, à la complexité de l'accès à ces droits, à l'estime de soi, aux difficultés à exprimer des besoins, à la crainte de la stigmatisation, au sentiment de discrimination, à la difficulté d'accessibilité (distance, mobilité). Tous ces obstacles peuvent se dresser devant un seul individu en même temps, ce qui, finalement, peut pousser la personne âgée à être en situation de handicap et d'isolement social.

Il arrive que l'information ne soit pas bien reçue par ces migrants âgés, ce qui les maintient loin de l'offre pourtant très bénéfique pour eux dans leurs démarches administratives.

Ils ne recourent pas à leurs droits aussi par la non-demande, alors qu'ils peuvent être sensibilisés et savoir que l'offre existe, par les travailleurs sociaux notamment ou par leur voisin : le bouche-à-oreille.

La non-demande a souvent pour cause l'orgueil, la modestie, cette volonté de ne pas vouloir exposer sa vie devant autrui, ou se plaindre pour trouver de l'aide, ce qui, pour certains parmi eux, est un aveu de faiblesse. C'est à ce niveau que les médiateurs sociaux interviennent pour aider ces vieux migrants à recouvrer leurs droits.

L'exemple de ce vieux Malien est édifiant pour le « cumul de non-recours aux droits » : il est arrivé en France en 1972, il a travaillé pendant trente ans, mais n'a pas toutes ses fiches de paie. Il ne peut donc bénéficier de tous les avantages de retraite pleine. Ajouté à cela, il est malade, souffrant de complications respiratoires, maladie sans doute professionnelle. Mais puisqu'il n'a pas consulté et diagnostiqué

11. Allocation de solidarité aux personnes âgées, Aide personnalisée au logement, Revenu de solidarité active, Allocation adulte handicapé, Aide à la retraite familiale et sociale. Voir le *Guide du retraité étranger*, UNAFO, édition février 2012 ([www.unafo.org](http://www.unafo.org)).

12. Pour comprendre les causes de non-recours aux droits, voir le site Internet de l'ODENORE (<https://odenore.msh-alpes.fr/presentation>).

à temps sa maladie, il n'est pas reconnu par la Sécurité sociale comme il devrait l'être. Pourtant, en faisant le lien avec son travail dans le secteur public du bâtiment à l'époque où l'amiante était largement utilisée en France, il y a de fortes chances qu'il en soit une victime parmi tant d'autres. Actuellement, il se déplace difficilement mais habite toujours au 4<sup>e</sup> étage. Ce qu'il redoute le plus, ce sont les pannes d'ascenseur, car il sera impossible pour lui de descendre pour faire ses courses. Ses voisins l'aident pour le moment mais pour combien de temps encore ? Ce vieux migrant malien devrait normalement solliciter une aide à domicile mais s'est abstenu à cause de cette estime de soi. Il s'est abstenu aussi par ignorance de l'offre et par découragement à cause du parcours du combattant qu'il faut suivre pour arriver à ses droits. Il devrait également consulter un médecin du travail pour voir s'il n'y a pas un lien entre sa maladie et ses anciens emplois dans le bâtiment et bénéficier de ses droits, mais personne ne lui a proposé cette démarche.

Des cas comme celui-ci sont nombreux chez les migrants âgés maghrébins ou subsahariens.

## ■ HABITAT INADAPTÉ ET REFUS DES EHPAD

156

En outre, la problématique du logement adapté pour ces vieux migrants n'est pas encore résolue. Le foyer de travailleurs migrants était destiné à accueillir de jeunes actifs, mais il est devenu l'habitat de certaines personnes âgées par accident du temps. La plupart des vieux migrants ne souhaitent pas aller dans les maisons de retraite.

Cependant, mettre en place des EHPAD<sup>13</sup> ou résidences médicalisées n'est pas prévu par Adoma pour les vieux migrants malades. Ce bailleur avait essayé dans le passé d'installer un EHPAD à Bobigny à titre expérimental, mais aucun migrant âgé ne voulait aller dans cette résidence et ce projet fut rapidement abandonné. L'idée d'aller dans une maison de retraite est inacceptable pour ces subsahariens. La maison de retraite est synonyme d'abandon, de solitude, de bannissement de la communauté. La solution ne peut être que la réhabilitation des foyers. Depuis 1994, par décret, les collectivités territoriales sont invitées à se rapprocher des bailleurs sociaux pour participer aux réhabilitations des foyers. Elles doivent désormais prendre en considération les besoins des habitants pour les accompagner socialement, les aider à s'intégrer dans le tissu urbain et à bénéficier de tous leurs droits<sup>14</sup>.

13. Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

14. Avec le décret sur les Résidences sociales (RS), la réhabilitation des FTM doit désormais s'appuyer sur un « projet social » : annexe 1 de la convention APL, travaillée en comité de pilotage et validée par les services de l'État. En effet, la résidence sociale doit répondre

Transformer des FTM en résidences plus confortables pour l'ensemble des résidents est un des grands projets du bailleur social. Le bailleur social Adoma a, conformément aux exigences de la puissance publique, commencé à réhabiliter plusieurs foyers de travailleurs migrants en résidences sociales<sup>15</sup>. Il y a un Plan national de traitement des foyers (PFTM) pour les faire rentrer dans les normes de l'habitat moderne. Ces plans qui devaient se terminer à la fin de l'année 2012 ne sont pas encore réalisés en raison de plusieurs obstacles, dont celui de la non-adhésion des résidents au projet. Les subsahariens veulent conserver leur mode de vie dans ces foyers<sup>16</sup> mais le bailleur social Adoma a déjà entamé un processus de relogement des migrants, la construction de studios de 20 m<sup>2</sup> à la place des anciennes petites chambres construites durant les années de l'essor économique de la France.

Malgré ces conditions complexes, le foyer est un véritable lieu de vie où se perpétuent l'Afrique et ses traditions de solidarité. Cette manière de vivre en commun a beaucoup d'avantages pour les résidents mais ne peut continuer dans sa forme actuelle, même si les résidents dans leur majorité le souhaitent.

L'intervention des services de maintien à domicile et la prise en charge de la dépendance pour ceux qui sont en perte d'autonomie sont souvent difficiles à mettre en place en raison de la configuration même de l'habitat. Pour l'aide à domicile, comme nous l'avons vu, les migrants subsahariens sont réticents par rapport à ce droit pourtant accessible et bénéfique, mais par orgueil, par estime de soi, il est très rare qu'ils le réclament.

Il arrive que tous les partenaires gérontologiques de la région soient mobilisés pendant une longue période pour n'aboutir à rien. Ainsi ce cas que nous relate le responsable de développement social Adoma : « Un subsaharien âgé de 80 ans, résident dans un FTM parisien, était dans une situation critique après évaluation de son cas ; la nécessité de mettre en place une aide à domicile avec soins était envisagée. Mais il fallait convaincre la personne. Nous avons mobilisé les partenaires comme un psychologue, un ergothérapeute, un médecin, le service

---

aux besoins locaux et à ceux des résidents présents dans le FTM à réhabiliter. Rapport de la mission personnes âgées (document Adoma, décembre 2013).

15. Selon les données d'Adoma : « Sur la période 2005-2010, la transformation de 53 foyers (8 378 chambres) a entraîné la création de 62 résidences sociales (8 894 logements). Sur ces 35 foyers traités, 13 comportaient 2 718 chambres de 4,5 m<sup>2</sup>. Le plan stratégique de patrimoine 2011-2021 prévoit de transformer 23 582 chambres, dont 11 790 de 7,5 m<sup>2</sup> au moins et 3 497 de 9 m<sup>2</sup>. »

16. Le Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF) est souvent en conflit avec le bailleur pour maintenir le mode de vie des résidents.

social de l'hôpital et un lit médicalisé a été installé dans le foyer. Or à la dernière minute, la personne dit qu'elle préfère rentrer au pays à la suite de la pression de la famille et de la communauté. Ainsi tout fut annulé à la dernière minute<sup>17</sup>. »

Un autre exemple édifiant est celui de ce vieux migrant malien de 74 ans qui depuis plusieurs années ne pouvait plus descendre les escaliers pour cause de handicap. Habitant au quatrième étage d'un immeuble, se déplaçant en fauteuil roulant, il était dans le bâtiment où se trouve sa communauté, qui se chargeait de lui faire ses courses. Or en face il y avait un bâtiment plus adapté pour lui, mais il ne voulait pas y aller car les résidents étaient des Sénégalais et lui préférerait rester avec les Maliens. Le comité de concertation ne voulait pas qu'il change de bâtiment. La médiatrice sociale lui a proposé de changer de foyer pour aller vers un lieu adapté à son handicap. Malgré l'émotion que son cas a suscitée chez le bailleur et les partenaires comme les Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC), malgré les transports spécialisés qui se sont mobilisés pour régler son problème, il a fallu deux ans pour qu'il accepte enfin d'être relogé dans un foyer où il sera plus en sécurité. Il accepta donc le maintien à domicile dans un foyer avec des toilettes adaptées et des ascenseurs pour pouvoir descendre et faire ses courses. Deux ans ! C'est une éternité pour une procédure de déménagement, mais les travailleurs sociaux ne pouvaient laisser cette personne en danger permanent et devaient aussi respecter le choix de l'usager.

## CONCLUSION

Le vieillissement des subsahariens en France dans les foyers de travailleurs migrants est un phénomène non préparé, aussi bien par les pouvoirs publics, les bailleurs sociaux que par les personnes elles-mêmes. S'ils ont atteint leurs objectifs en Afrique en y construisant des villas et en soutenant leurs familles et proches, la vie des migrants âgés en France n'est pas enviable. Tirillés entre deux continents, deux cultures, deux modes de vie, ils rêvent tous d'être enterrés au pays de leurs ancêtres. L'administration française et ses lois complexes les mettent dans une situation d'exclusion tout en leur garantissant leurs droits. Des droits qu'ils ignorent souvent et qu'ils ne réclament pas. Un paradoxe que les travailleurs du social tentent de résoudre. Ces migrants âgés ont besoin d'accompagnement social, tel que défini par

17. Extrait d'un entretien avec Julie Vallée, responsable développement social Adoma Paris, réalisé le 25 juin 2015.

Brigitte Bouquet et Christine Garcette<sup>18</sup> : il s'agit d'aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion, et d'établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement de part et d'autre.

Le professionnel du travail social qui intervient dans ces milieux parfois très fermés doit pouvoir jouer ce double rôle de médiateur et d'accompagnateur, et éviter, comme le suggèrent certains observateurs, de considérer les vieux migrants comme de simples consommateurs de services. Il est certain que nous assistons actuellement à la fin des foyers dans leur forme classique malgré les résistances des résidents, mais le travail social des intervenants ne s'arrêtera pas pour autant car d'autres défis se profilent déjà à l'horizon.

---

18. Citées par Cristina de Robertis, *op. cit.*